

# Championnats du Monde à Eugene (Etats-Unis) du 15 au 24 juillet 2022

## **Participation aux Championnats de France Élite :**

Il est précisé qu'afin d'être sélectionné, la participation aux championnats de France Élite 2022 est obligatoire (hors 10 000m, marathon, marche et épreuves combinées), sauf dérogation exceptionnelle accordée par écrit par le Directeur de la Haute Performance.

Chaque athlète devra concourir dans la spécialité pour laquelle il prétend à être sélectionné pour la Compétition (sauf épreuves combinées).

A la fin de son épreuve, chaque athlète ayant réalisé les conditions lui permettant d'être éligible selon les règles d'engagement de World Athletics devra se rendre auprès du médecin de l'Équipe de France, présent à cette occasion, afin de faire un point sur son état de santé physique.

Après accord par écrit du Directeur de la Haute Performance, un athlète sélectionnable pour la Compétition dans 2 épreuves pourra être autorisé à ne participer qu'à l'une de ces épreuves lors du championnat de France Élite sans que cela ne remette en cause sa qualité de sélectionnable pour la seconde épreuve.

## **Sélection :**

**Pour toutes les spécialités, la sélection se fera sur la base de 3 athlètes hommes et de 3 athlètes femmes au maximum par épreuve en tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :**

1 - Athlètes prioritaires (pour le 10 000m, marathon, marche et épreuves combinées, se reporter aux dispositions particulières) :

A - Les athlètes ayant terminé dans le Top 5 de leur discipline lors des Jeux Olympiques de Tokyo 2021 seront prioritaires à la sélection s'ils sont éligibles à une qualification WA.

B - Les 2 premiers athlètes sélectionnables du championnat de France Élite 2022 seront prioritaires à la sélection s'ils ont réalisé les minima fixés par la FFA dans la période définie par la FFA pour leur épreuve dans une compétition respectant le cahier des charges de World Athletics

2 - Athlètes sélectionnables (pour toutes les spécialités) :

1. les athlètes ayant réalisé les minima fixés par la FFA dans la période définie par la FFA pour leur épreuve dans une compétition respectant le cahier des charges de World Athletics

2. les athlètes éligibles à la « Road to Oregon » au 27/06/2022 et ayant de réelles possibilités de figurer dans les 16 premiers de l'épreuve dans laquelle ils seraient engagés.

- Au-delà des athlètes prioritaires et/ou dans le cas où plus de 3 athlètes seraient sélectionnables, il est précisé que le comité de sélection retiendra 3 athlètes au maximum par spécialité en s'appuyant sur les éléments suivants (par ordre de priorité) :

- Le classement de l'athlète au Ranking mondial et au bilan mondial 2022 au 27/06/2022

- Les classements obtenus lors des sélections antérieures et notamment lors des Jeux Olympiques de Tokyo et des championnats du Monde en salle 2022.

- La régularité au niveau des performances de l'athlète

- La place aux Championnats de France Élite 2022, (exceptions faites pour le 10 000m, le marathon, la marche et les épreuves combinées, voir dispositions particulières)

- Les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables

- Le comportement de l'athlète en cohérence avec les valeurs de l'Équipe de France telles que précisées dans la charte éthique et de déontologie de la FFA.

## **Dispositions particulières :**

### **10 000m :**

#### **Athlètes prioritaires :**

Les 2 premiers athlètes Français lors de la coupe d'Europe 2022 du 10 000m seront prioritaires à la sélection s'ils ont réalisé les minima fixés par la FFA dans la période définie par la FFA pour leur épreuve dans une compétition respectant le cahier des charges de World Athletics.

### **Marathon :**

1 - Aucun athlète prioritaire

2 - Athlètes sélectionnables :

- les athlètes ayant réalisé les minima fixés par la FFA dans la période définie par la FFA pour leur épreuve lors d'un marathon labellisé par WA ou la fédération nationale du pays où est organisé le marathon, en conformité avec les règles mondiales de WA.

- les athlètes éligibles à la « Road to Oregon » au 27/06/2022 et ayant de réelles possibilités de figurer dans les 16 premiers de l'épreuve dans laquelle ils seraient engagés.

**Marche :**

1 - Aucun athlète prioritaire

2 - Athlètes sélectionnables :

- les athlètes ayant réalisé les minima fixés par la FFA dans la période définie par la FFA pour leur épreuve dans une compétition qualificative respectant le cahier des charges de World Athletics, y compris les championnats de France des 20km et 35km marche
- les athlètes éligibles à la « Road to Oregon » au 27/06/2022 et ayant de réelles possibilités de figurer dans les 16 premiers de l'épreuve dans laquelle ils seraient engagés.

**Épreuves combinées :**Athlètes prioritaires :

A - Les athlètes ayant terminé dans le Top 5 de leur discipline lors des Jeux Olympiques de Tokyo 2021 seront prioritaires à la sélection s'ils sont éligibles à une qualification WA.

B - Les athlètes ayant réalisé les minima fixés par la FFA dans la période définie par la FFA dans une compétition respectant le cahier des charges de World Athletics

En dehors des athlètes prioritaires les règles communes à toutes spécialités s'appliquent.

**Les Relais :**

Le comité de sélection sera attentif au bilan mondial des relais au 27/06/2022 afin de sélectionner ou non des relais 4x100m, 4x400m et 4x400m mixte susceptibles d'atteindre la finale mondiale.

Le comité de sélection sélectionnera les relayeurs en fonction des critères suivants :

Sélection des Relayeurs des 4x100m (Masculin et Féminin) :

La sélection sera réalisée parmi les athlètes des Collectifs relais pour la saison 2022 (constitués à l'issue de la saison hivernale 2022) et sur la base de 6 athlètes hommes et 6 athlètes femmes au maximum.

Néanmoins, à titre exceptionnel, le responsable du relais pourra y intégrer un ou plusieurs athlètes, en cours de saison, sur la base des performances réalisées sur 60m, 100m ou 200m. Les résultats individuels sur 100m et 200m plus particulièrement lors des championnats de France Élite seront également analysés et pris en compte.

Les athlètes devront avoir rempli leurs obligations vis-à-vis de ce Collectif : présence, investissement, attitude.

La sélection pour le championnat du Monde de Eugene prendra plus particulièrement en compte les observations faites lors des différents regroupements du Collectif, ainsi que lors des courses de 4x100m préparatoires.

Sélection des Relayeurs des 4x400m (Masculin et Féminin) :

La sélection se fera sur la base de 7 relayeurs Hommes et 7 relayeuses Femmes si les 3 relais sont qualifiés ou 6 athlètes au maximum sur chaque relais 4x400m Hommes et Femmes.

Les 3 premiers athlètes sélectionnables des championnats de France du 400m seront prioritaires pour être sélectionnés.

Pour compléter la sélection il sera observé notamment le bilan des performances individuelles, l'évaluation des sélectionnés individuels et l'investissement lors des championnats antérieurs.

# **MINIMA FFA**

## **Périodes de réalisation :**

- Toutes les spécialités : du 1e janvier 2022 au 26 juin 2022
  - 35 km marche : du 3 avril 2021 au 29 mai 2022
  - Marathon : du 3 avril 2021 au 6 mars 2022
- Epreuves combinées : du 24 avril 2021 au 26 juin 2022

<b>Masculins</b>	<b>Épreuves</b>	<b>Féminins</b>
10"03	<b>100m</b>	11"12
20"24	<b>200m</b>	22"72
44"90	<b>400m</b>	51"00
1'44"70	<b>800m</b>	1'59"30
3'34"00	<b>1500m</b>	4'04"20
13'09"00	<b>5000m</b>	15'02"00
27'28"00	<b>10 000m</b>	31'14"00
13"32	<b>110m / 100m Haies</b>	12"84
48"90	<b>400m Haies</b>	55"30
8'19"00	<b>3000m Steeple</b>	9'27"00
2m33	<b>Hauteur</b>	1m96
5m80	<b>Perche</b>	4m70
8m22	<b>Longueur</b>	6m82
17m14	<b>Triple Saut</b>	14m32
21m10	<b>Poids</b>	18m50
66m00	<b>Disque</b>	63m50
77m50	<b>Marteau</b>	72m50
85m00	<b>Javelot</b>	64m00
8350 pts	<b>Épreuves Combinées</b>	6420 pts
2h08'40"	<b>Marathon</b>	2h27'20"
1h20'15"	<b>20km Marche</b>	1h29'35"
2h30'00"	<b>35km Marche</b>	2h49'00"